Communauté de Communes Ciate Bourganeuf Royère de Vassivière

République Française Département de la Creuse

Communauté de Communes CIATE Bourganeuf – Royère de Vassivière



Communauté de communes de la CIATE - Bourganeuf - Royère

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 avril 2017 Délibération n° 2017/35

L'an deux mille dix-sept, le 04 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE — Bourganeuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Christian Lannoy de la commune d'Ahun, sur la convocation en date du 29 mars 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Les titulaires: MM. PACAUD — JUILLET — SARTY — SIMON-CHAUTEMPS — ESCOUBEYROU — LALANDE — DESLOGES — AUBERT — GAUCHI — PARAYRE — DUGAY — CHAUSSADE — MARTINEZ — TRUNDE — BRIGNOLI — BUSSIERE — RABETEAU — MEUNIER — DEPATUREAUX — PEROT — GUILLAUMOT — SCAFONE — TOUZET — LAINE — GRENOUILLET — CALOMINE — LAGRANGE — DERIEUX — LEHERICY — LABORDE — GAUDY —AUCOUTURIER — CONCHON — et Mmes LAURENT — SPRINGER — JOUANNETAUD — PIPIER — CAPS — POUGET-CHAUVAT — SUCHAUD — HYLAIRE — DUMEYNIE — BATTUT — DEFEMME — PATAUD — LAPORTE.

Les suppléants : MM. LEGRAND — PICOURET — TRUFFINET — DOUMY et Mmes DESSEAUVE — DURANTON — JOUANNY — THOMAS — OCTOBRE — CHENEVEZ — GRIZON.

Etaient excusés:

MM. CHAUSSECOURTE – JOUHAUD – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – GIRON – FASSOT – VALLAYES – SIMONET – MAZIERE – FAURY – GAILLARD – MOULINIER et MMES BERNARD – COLON – NOUAILLE.

Mme BERNARD a donné procuration à M. JUILLET, M. JOUHAUD a donné procuration à M. LALANDE, M. RIGAUD a donné procuration à Mme CAPS, M. CHAPUT a donné procuration à Mme JOUANNETAUD, M. GIRON a donné procuration à M. AUBERT, M. GAILLARD a donné procuration à M. GAUDY, Mme NOUAILLE a donné procuration à Mme SUCHAUD et M. MOULINIER a donné procuration à M. PACAUD, M. SZCEPANSKI a donné procuration à Mme PIPIER.

Mme DESSEAUVE représente Mme COLON, Mme DURANTON représente M. SIMONET, M. LEGRAND représente M. ROYERE, Mme CHENEVEZ représente M. PAMIES, M. PICOURET représente M. COUSSEIROUX et M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves GRENOUILLET.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants
67	57	61
Votes pour	Votes contre	Abstentions Blanc Nul

Objet: CREATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2143-3;

Vu l'arrêté préfectoral n°23-2016-11-02-003 du 02 novembre 2016 portant fusion et statuts de la communauté de Communes CIATE Bourganeuf – Royère de Vassivière, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la communauté de Communes CIATE Bourganeuf – Royère de Vassivière regroupe plus de 5000 habitants et s'est vue transférer la compétence transports ou aménagement de l'espace par ses communes membres ;

Considérant la proposition du Président de composer la commission avec les partenaires suivants :

- Collège d'élus représentant la Communauté de communes :
 - o le Président,
 - la Vice-Présidente déléguée à l'habitat / urbanisme / Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI),
 - o les autres élus de la commission intercommunale « habitat / urbanisme / PLUi ».
- Collège représentant les associations de personnes handicapées :
 - o Association des Paralysés de France (APF),
 - O Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH),
 - Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI),
 - Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
 - Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH),
 - Accidentés du Travail et Handicapés de la Creuse (ATH de la Creuse),
 - Association de défense et de solidarité des assurés sociaux de la Creuse,
 - o Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux (U.N.A.F.A.M),
 - o Autisme 23.
- Collège représentant les associations de personnes âgées :
 - o le CODERPA (Comité Départemental des Retraités et Personnes Âgées) de la Creuse,
 - le Président du Conseil de Surveillance et la directrice du centre hospitalier de Bourganeuf,
 - o les clubs des aînés ruraux du territoire intercommunal;
 - les sections UNRPA (Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées) du territoire intercommunal.
 - les clubs du troisième âge du territoire intercommunal.
- Collège des acteurs économiques et représentants d'usagers :
 - o l'Union des commerçants et artisans de Bourganeuf,
 - o le Club des entrepreneurs de Bourganeuf Royère,
 - l'Union Communale d'Actions Locales de Sardent.
- Collège des partenaires publics :
 - o Monsieur le Préfet de la Creuse,
 - La Direction Départementale des Territoires de la Creuse,
 - Madame la Présidente du Conseil Départemental,
 - o la Maison Départementale des Personnes Handicapées,
 - o la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse.

- → Le Conseil communautaire décide de :
- Créer une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- Arrêter le nombre de membres titulaires de la commission à ..., dont ... seront issus du conseil communautaire ;
- Autoriser le Président de la communauté de Communes CIATE Bourganeuf Royère de Vassivière d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil communautaire siégeant au sein de la Commission et d'autre part, à nommer, par arrêté, un Vice-Président de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.